



CONFIDENTIEL

**DEMANDE D'ENQUÊTE EN VERTU DU PARAGRAPHE 27(1) DU
CODE RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DES DÉPUTÉS**

Envoyer le formulaire signé et complété à :

Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique

66, rue Slater, 22^e étage

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Téléphone : 613-995-0721

Télécopieur : 613-995-7308

A. Renseignements généraux

En vertu du paragraphe 27(1) du *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* (le Code), le député qui a des motifs raisonnables de croire qu'un autre député n'a pas respecté ses obligations aux termes du Code peut demander au commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique de faire une enquête.

Veuillez inscrire vos coordonnées en tant que député.

Nom	
Titre	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Courriel	

B. Identité du député visé par les allégations

Veuillez identifier le député qui aurait contrevenu au Code :

Nom	
Titre	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Courriel	

Nom	
Titre	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Courriel	

[Ajouter des feuilles au besoin]

C. Motifs de la demande d'enquête

Selon le paragraphe 27(2) du Code, lorsqu'un député fait une demande d'enquête, il doit y énoncer les allégations des obligations non-respectées ainsi que les motifs raisonnables lui donnant à penser qu'un autre député n'a pas respecté ses obligations en vertu du Code. Outre l'infraction alléguée elle-même, le commissaire demande aussi que le député faisant la demande précise les dispositions du Code qui auraient été enfreintes.

Infraction alléguée	

Liste des activités ou des faits pertinents appuyant vos motifs raisonnables de croire que le Code a été enfreint	

Veillez indiquer si vous avez fourni de la documentation connexe : Oui : ☐ Non : ☐
Veillez joindre toute documentation connexe à votre demande d'enquête.

Dispositions pertinentes du Code	

[Ajouter des feuilles au besoin]

D. Attestation

Je fais la présente demande d'enquête de bonne foi et j'atteste que toute l'information fournie est, à ma connaissance, véridique et exacte.

Je comprends qu'il m'incombe de fournir au commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique toute l'information requise dans le présent formulaire et d'y joindre toute documentation pertinente en ma possession qui pourrait appuyer ma demande.

Signature _____ Date _____

Nota : Le député qui demande ou envisage de demander une enquête ne peut faire de déclaration publique au sujet de sa demande tant que le commissaire ne l'aura pas avisé que le député faisant l'objet de la demande a reçu copie de la plainte.

Le commissaire est tenue de mener toutes les enquêtes à huis clos et doit s'abstenir de commenter publiquement le processus d'enquête autrement que pour confirmer qu'il a reçu une demande d'enquête ou qu'il a commencé ou terminé un examen préliminaire ou une enquête. Toutefois, après examen préliminaire, si le commissaire détermine qu'une enquête n'est pas justifiée, il peut en expliquer publiquement les raisons si l'affaire faisant l'objet de l'enquête a déjà été rendue publique.

Les députés sont tenus de collaborer avec le commissaire dans toute enquête.